Syndicats de propriétaires privés,

Indispensable maillon de la chaîne forestière, les syndicats défendent les intérêts des propriétaires forestiers privés. Ils se sont regroupés sous une bannière commune et nationale pour être mieux reconnus : FRANSYLVA.

Représenter, défendre, animer, telles sont les tâches principales du syndicalisme forestier. Il a pour fonctions l'initiative, la représentation et la défense professionnelle.

Il a apporté sa contribution déterminante à la création des coopératives forestières, au régime fiscal de la forêt ou à la certification forestière. Il agit pour la simplification du cadre législatif et réglementaire pour les sylviculteurs, pour la production et la mobilisation de bois de qualité et pour la rémunération des services rendus par la forêt, afin de soutenir sa gestion durable et la qualité de ces services.

AU PLUS PROCHE DE VOUS

En région Provence Alpes Côte d'Azur, il existe un syndicat pour les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var et un qui regroupe les adhérents des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes et du Vaucluse.

Ils sont au plus près des adhérents pour les défendre. L'adhésion à ces syndicats départementaux va de pair avec une assurance responsabilité civile de groupe.

AU NIVEAU NATIONAL

Au niveau national, le président de la fédération Forestiers Privés de France est l'interlocuteur privilégié des autorités publiques (gouvernement), d'autres fédérations professionnelles ou d'associations. Le soutien aux adhérents s'est traduit par la mise en place, au niveau national, d'un service économique et d'un service juridique qui répondent aux questions des propriétaires forestiers.

La fédération Forestiers Privés de France, adhérant à la Confédération européenne de la propriété forestière, est associée au débat mondial sur les forêts (gestion durable des forêts, protection de la biodiversité, lutte contre l'effet de serre, développement du commerce du bois).

Elle publie la revue « Forêts de France », dix numéros par an et diffuse de nombreuses informations par le biais de son site : www.foretpriveefrancaise.com.

La fédération regroupe sous la marque FRANSYLVA 18 unions régionales, 78 syndicats (inter-)départementaux soit 40.000 adhérents et 2,5 millions d'ha (1/5e de la surface des forêts privées).

ENTRE LES DEUX, L'UNION RÉGIONALE

L'Union Régionale (UR) rassemble les quatre syndicats départementaux. Chacun de ces syndicats choisit 3 membres pour intégrer l'UR. Le Président est élu parmi les 4 présidents des syndicats départementaux. Il a un mandat de 2 ans, renouvelable une fois. Les 3 autres présidents départementaux sont vice-présidents régionaux. Les axes de travail sont répartis comme suit :

- Var : animation, communication, synergie entre syndicats ;
- Bouches-du-Rhône : économie, social et services rendus ;
- Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Vaucluse : production et exploitation de bois ;
- Alpes-Maritimes : environnement, paysages et biodiversité.

Camille Loudun - CRPF

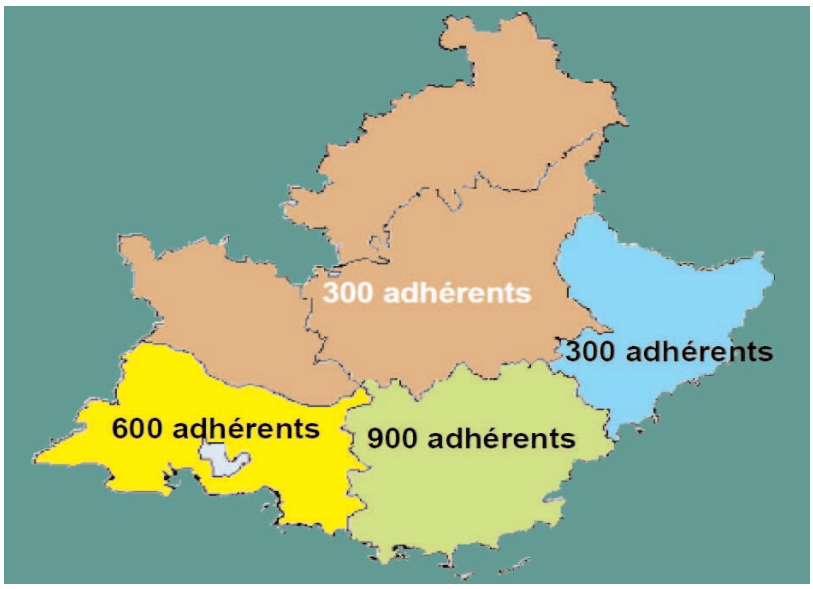

Répartition des syndicats départementaux sur la région (source FRANSYLVA UR PACA)

CONTACTEZ LES SYNDICATS DE VOTRE DÉPARTEMENT

04-05-84 : *Pdte Isabelle de Salve Tél. : 04 92 74 80 31, courriel : syndicat.p.f.04.05.84@hotmail.fr*

06 : *Pdte Corinne Baillon-Dhumez Tél. : 04 93 36 81 83, courriel : syndicat-06@foretpriveefrancaise.com, site : www.foretprivee06.fr*

13 : *Pdt Gérard Gautier - Tél. : 04 42 51 19 44, courriel : syndicat-13@foretpriveefrancaise.com*

83 : *Pdt Frédéric-Georges Roux - secrétariat téléphonique les mardi et vendredi au 04 94 50 09 70, courriel : spfsvar@sfr.fr*

du département à la région

Ce polytechnicien s'est intéressé à la forêt après avoir repris en gestion une propriété familiale en 1998. Depuis, il a pris à bras le corps la question syndicale. Nous sommes allés à la rencontre de M. Roux sur sa propriété varoise pour qu'il nous présente les enjeux défendus par l'Union régionale qu'il préside.

DES DÉBUTS VAROIS

Après plusieurs années à s'occuper de sa forêt et à en rénover la desserte interne, il est invité en 2007 à une réunion du Syndicat du Var. Il s'étonne : "*J'ai été élu administrateur le jour-même où je suis entré au syndicat !*" Il s'attelle à dynamiser la communication auprès des syndiqués avec des supports spécifiques et à recruter pour grossir les rangs des "*des bénévoles, motivés, dévoués, mobilisés*" qui fondent le poids politique d'un syndicat.

SYNERGIE ENTRE LES SYNDICATS

Il devient Président de l'Union régionale en 2012. Il propose d'en rénover les statuts et met en place la nouvelle organisation présentée sur la page de gauche.

Il veut impulser une dynamique d'interaction entre syndicats départementaux pour une meilleure synergie afin de porter une campagne active de recrutement.

"*Depuis 2014, nous élaborons des doctrines communes. Nous voulons mettre en place une communication régionale avec des pages départementales qui se caractérisera par des titres percutants, des illustrations choc, un style pédagogue, sans tabous, à la limite provocateur. Le tout sous une image commune : charte graphique autour de Fransylva*".

Chaque syndicat départemental a pour l'instant son assurance en responsabilité civile, l'harmonisation de ces contrats sera un travail sur le long terme, de même que l'homogénéisation des cotisations.

UNE VISION RÉGIONALE

Forêt Privée : Quel est le rôle de l'Union régionale à l'échelle de PACA ?

F-G. Roux : *"Au sein de l'Union régionale, nous y travaillons, avec l'État, le Conseil Régional et de nombreux organismes constitués à cette échelle sur des sujets plus globaux… car, de plus en plus la région devient l'échelon qui s'imposera à nous même si, particulièrement en PACA, nos forêts sont très différentes d'un département à l'autre.*

Le rôle des syndicats est de défendre la valorisation économique pour les propriétaires surtout dans le contexte actuel de gros projets de biomasse. L'Union régionale permet une meilleure visibilité au niveau régional et national afin de faire reconnaître les spécificités des forêts méditerranéennes."

UNE COLLABORATION AU SERVICE DES PROPRIÉTAIRES

FP : Et votre lien avec le CRPF ?

F-G. Roux : *"Nous sommes aidés et assistés par le CRPF, dont nous sommes membres, élus par les propriétaires, de ce qui correspond au conseil d'administration et dont le vice-président est l'un d'entre nous."*

Des réunions sont d'ailleurs régulièrement organisées conjointement par le CRPF et les Syndicats.

UN APPEL AUX PROPRIÉTAIRES

FP : Que souhaiteriez-vous dire aux propriétaires qui lisent ce journal ?

F-G. Roux : *"Être syndiqué, c'est tout d'abord être représenté et défendu, que ce soit collectivement ou individuellement, c'est être informé, c'est être écouté et conseillé et, enfin (last but not least), c'est être assuré en Responsabilité Civile.*

Frédéric-Georges Roux, Président de l'UR des Syndicats de Propriétaires Forestiers (Camille Loudun - CRPF PACA © CNPF)

Nous avons besoin de vous, de votre adhésion aux syndicats. Plus nous serons nombreux, plus nous serons écoutés, compris et respectés. Plus nous serons nombreux, plus nos forêts pourront être défendues, entretenues, développées, valorisées…"

Retrouvez toutes les informations sur l'Union Régionale sur son nouveau site : www.fransylva-paca.fr/wp.

Interview réalisée par
Camille Loudun - CRPF

A qui vous adresser ? Pour...	Syndicats	CRPF
Savoir que faire dans votre bois et comment y orienter la gestion		x
Obtenir un conseil technique		x
Vous informer sur les garanties de gestion durable (PSG, CBPS)		x
Vous informer sur la réglementation des coupes		x
Vous défendre, vous représenter	x	
Obtenir un conseil juridique, fiscal	x	
Assurer vos bois	x	
Défendre la meilleure valorisation économique de vos bois	x	